

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 26 Octobre 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h15.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU (à partir du 7.1), M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 5.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 7.3), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 7.3), Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (à partir du 5.2), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE (à partir du 7.1), M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN (à partir du 7.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF,

Etaient absents : M. Dominique SCHAUSS, M. Yoran DELARUE, M. Bernard GAVIGNET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, M. Michel JASSEY, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance : M. Michel LOYAT

Association Culture Action - Soutien financier du Grand Besançon

Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Très Petites Entreprises »	Montant prévu BP 2017 : 100 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 4 000 €

Résumé :

Dans le cadre de sa stratégie de Développement Economique 2017-2021, le Grand Besançon a fait du soutien aux actions favorisant la création d'entreprise et l'appui au montage de projet deux axes prioritaires.

Culture Action, centre de professionnalisation pour le secteur culturel et artistique en région Franche-Comté, est depuis 15 ans l'interlocuteur privilégié des porteurs de projet dans le secteur artistique. Il est proposé de poursuivre le soutien des actions de cette association engagé en 2016 et de lui verser 4 000 € pour 2017.

I. Culture Action

Culture Action, centre de professionnalisation des entrepreneurs culturels et artistiques est une association loi 1901, située 1 rue Dürer à Besançon. Elle est la seule structure de ce type en Région Franche-Comté et est un acteur privilégié des porteurs de projets dans le secteur artistique et culturel.

II. Activité de Culture Action

L'association est avant tout un lieu ressource en région dans laquelle les professionnels qui y exercent ont une connaissance poussée des métiers dans le domaine des arts plastiques, graphiques, visuels et vivants.

Cette connaissance poussée permet aux opérateurs du secteur de trouver des informations fiables en matière de conseils, de formation, de gestion, de réglementation, d'organisation spécifique propre à leur activité, accompagnement dans la phase création et suivi.

Priorité à l'emploi et à la création d'entreprise :

~ Orientation professionnelle - Insertion professionnelle :

Au cœur de la dynamique du réseau, l'association est souvent informée par les structures employeuses de leur recherche sur des profils spécifiques, ce qui lui permet d'orienter les personnes en recherche d'emploi ou reconversion professionnelle dans le secteur culturel.

Dans cette orientation, c'est naturellement que la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale a reconduit dès début 2016 et pour deux années l'agrément pour l'accueil de volontaires en Service Civique. Cet agrément permet également à l'association de faire de l'intermédiation (mise à disposition de volontaires dans des structures culturelles).

~ Création d'entreprise :

La réalisation d'un projet culturel qu'il soit collectif ou individuel requiert les mêmes exigences que celles qui incombent à tout créateur d'entreprise : structurer, évaluer, rédiger son projet, maîtriser un environnement réglementaire spécifique.

Pour ce faire, les professionnels de la structure sont présents pour conseiller, accompagner les artistes-auteurs, du lancement de leurs activités (immatriculation, obtention du numéro siret, code APE, facturation, contractualisation, ...) aux étapes de développement de l'activité (connaissance des réseaux, lien avec les potentiels clients professionnels, ...).

III. Bilan 2016

Le bilan permet de mesurer l'activité de l'association qui s'articule autour des thèmes : formation, sensibilisation/rencontres professionnelles, ateliers et petits déjeuners.

164 personnes ont été reçues individuellement pour des informations dans différents domaines (connaissance et organisation du secteur, statuts professionnels, structuration, obligations réglementaires, sociales et fiscales, problème liés à la comptabilité, mais aussi réflexion sur les projets, reconversion professionnelle, définition de fiche de poste, développement de projet, mise en réseau.....).

Le public accueilli est respectivement réparti pour 66 personnes dans les arts plastiques, graphiques et visuels et pour 98 personnes dans le secteur des arts vivants.

Sur les 164 personnes reçues 86 proviennent de Besançon et 10 du Grand Besançon.

IV. Objectif 2017 et soutien du Grand Besançon :

Pour l'année 2017, le travail s'articule autour de celui engagé déjà depuis plus de 15 ans et sera développé à l'échelle de la grande région à savoir :

- renforcement du travail d'accompagnement des entrepreneurs culturels ;
- poursuite des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle ;
- observation et recensement des besoins du territoire bourguignon ;
- mise en œuvre des actions pertinentes en partenariat avec la Bourgogne.

Les charges de fonctionnement de l'Association s'élèvent à 222 550 € pour le budget prévisionnel 2017.

Des demandes de subvention ont été déposées auprès de la DRAC (60 000 €), du Conseil Régional (84 000 €), du Conseil Départemental du Doubs (15 000 €), l'ASEP (5 400 €). La ville de Besançon met également à disposition à titre gracieux le local occupé par Culture Action rue Dürer à Besançon.

Culture Action sollicite un soutien financier de la CAGB à hauteur de 10 000 €. Il est proposé de soutenir l'association à la même hauteur que pour 2016 soit 4 000€.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions de Culture Action pour un montant forfaitaire de 800 € par porteur de projet originaire du Grand Besançon accompagné par Culture Action et ce dans la limite de 4 000 €, soit 5 porteurs de projet.

Préfecture du Doubs

Reçu le 07 NOV. 2017



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0